



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA26_03_0003

OBJET :

**Autorisation de signature - convention de surveillance journalière
Barrage de Mondely**

L'an deux mille vingt six, le trois mars, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul FERRE

Considérant la nécessité de bonne gestion du barrage de Mondely notamment au vu des évolutions climatiques et des difficultés environnementales reconnues ;

Considérant les compétences du SMDEA en matière de gestion d'eau brute sur d'autres barrages du département ariégeois ;

Considérant que les statuts du SMDEA, applicables après les élections municipales de 2026, permettent l'exercice d'une telle compétence par voie conventionnelle ;

Considérant que le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze souhaite confier au SMDEA, pour le troisième fois, une mission de surveillance journalière du barrage de Mondely durant la période d'étiage 2026 ;

Considérant qu'une telle convention couvre la période du 1^{er} juin 2026 au 31 octobre 2026 ;

Considérant que les conditions et obligations des parties sont présentées au sein du projet joint en annexe ;

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE,**
Ladite convention

- ♦ **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer la convention de mission de surveillance journalière du barrage de Mondely pour la période d'étiage 2026.